



Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire

Groupe de Travail 3

Le territoire régional en 2027 : *Quelle évolution des fonctions de l'espace et du maillage territorial ?*

Compte-rendu de la réunion 3 du 20/03/2007

Ordre du jour de la réunion :

- Retour sur le compte-rendu de la seconde rencontre
- Présentation rapide des hypothèses des autres groupes
- Présentation d'hypothèses complètes sur le thème de travail, construites à partir des hypothèses évoquées en seconde réunion
- Travail en petits groupes : corrections et enrichissements
- Restitution
- Débat.

Introduction

Lors de la seconde réunion, les travaux ont permis de définir des hypothèses d'évolution démographique et sociétale, d'imaginer différentes évolutions possibles. Cette troisième réunion du groupe a pour objectif d'approfondir et d'enrichir ces hypothèses, de les rendre vraiment cohérentes, et d'envisager les ruptures qui les remettraient en cause (et donc les conditions préalables) ainsi que leurs effets.

Déroulé

Le compte rendu de la réunion du 9 février dernier est validé par l'ensemble des participants.

1 – Présentation des hypothèses des autres groupes

Pour mémoire : Tous les groupes ont été, à ce jour, réunis deux fois. Les scénarios proposés sont des points de repères permettant d'imaginer des possibles à l'horizon 2027 permettant l'élaboration de stratégies adaptées.

Ces hypothèses sont celles retravaillées à partir des travaux issus de la deuxième réunion des groupes de travail et qui seront présentées aux groupes de travail en troisième réunion, **elles ne comprennent pas toutes les modifications qu'ils leur ont apportées. Pour lire les**

hypothèses retravaillées, se reporter aux comptes-rendus de la troisième réunion des différents groupes.

1.1. Groupe « Economie de demain »

Hypothèse 1 : L'économie résidentielle

Le Limousin a décidé d'orienter son développement économique sur la valorisation de son attractivité résidentielle et touristique. Le secteur des services à la population (notamment en direction des personnes âgées) a connu une très forte expansion. La spéculation foncière a joué en faveur des résidents, tendant à limiter l'emprise des autres activités (industrielles et agricoles) et à amplifier les conflits d'usage. L'automobile et le modèle d'habitat pavillonnaire restent la norme, le Limousin connaît un important étalement urbain et une banalisation de ses paysages. Les territoires peu attractifs se replient sur eux-mêmes – les entreprises suivant les flux de migrants à long terme.

Hypothèse 2 : L'affirmation de la vocation industrielle

Dans un contexte mondial, caractérisé par la hausse du coût de l'énergie, des transports et l'effet de frein au développement des échanges internationaux, le Limousin a pu miser sur le socle fort de son tissu économique, en se donnant les moyens d'accompagner les entreprises dans leur développement : renforcement des savoir-faire, qualification de la ressource humaine, articulation avec les pôles de recherche, prospection, appui aux dynamiques collectives et rapprochements d'entreprises, développement des services aux entreprises, consolidation de l'accessibilité... Il prend ainsi la voie de la polarisation de l'activité géographique et sectorielle.

Hypothèse 3 : L'économie de la connaissance

Le Limousin a choisi de valoriser l'émergence des activités économiques autour du domaine de l'environnement, et a constitué un secteur économique performant, créateur de valeur ajoutée. Le présupposé environnemental contraint le développement de certaines activités (industrielles, résidentielles). Les activités, du fait du développement de l'économie de l'immatériel, se diffusent sur tout le territoire, avec une concentration de la Recherche Développement sur les pôles de compétences. Ceux-ci sont valorisés en direction de l'environnement, et ont ainsi des répercussions sur tout le tissu régional.

1.2. Groupe : « Quelles conséquences des mutations énergétiques et climatiques planétaires sur la société Limousine ? »

Hypothèse 1 : L'insouciance énergétique

Malgré quelques inquiétudes quant à l'avenir des ressources énergétiques, le Limousin et ses habitants n'ont pas procédé à une remise en cause de leurs habitudes et de leur mode de développement. De beaux paysages, un environnement préservé grâce à la faible densité de population, une crise énergétique qui ne s'est pas déclenchée : les limousins n'ont pas cru bon devoir modifier leurs habitudes. L'étalement urbain s'est poursuivi; l'utilisation de l'automobile a limité la réduction de la consommation d'énergie.

Hypothèse 2 : Une adaptation a minima

Ce scénario de l'adaptation repose sur l'idée selon laquelle les sociétés sont capables de trouver des parades à des événements sur lesquels à court terme il est impossible d'agir. S'adapter au changement climatique cela signifie se rendre moins vulnérable face aux dangers qui menacent la planète, aller dans le sens d'un développement moins consommateur d'énergie : économiser l'eau, économiser l'électricité, mieux isoler les logements... Avec pour idée majeure que la technologie viendra au secours du développement durable (moteur hybride...). Le Limousin choisit donc de préserver son mode de développement basé sur un habitat dispersé et la prédominance de l'automobile.

Hypothèse 3 : La région « pilote Facteur 4 »

Face au défi énergétique, les acteurs du Limousin ont décidé de promouvoir un mode de développement plus dense et mieux articulé avec l'offre de transports collectifs. Ce retour vers les centres s'est accompagné d'investissements importants pour réduire la consommation énergétique de l'habitat et réduire les gaspillages. Il s'agit de remédier aux causes du changement climatique, par le biais d'un développement durable à haut degré d'exigence, allant jusqu'à la remise en cause de l'usage de l'automobile en milieu urbain, des changements dans l'organisation de l'espace et des pratiques sociales face à la tendance à l'hyper mobilité.

1.3. Groupe « Gouvernance, identité et image »

Hypothèse 1 : La région modèle de gouvernance

Issu d'une forte volonté locale, un modèle de gouvernance est né, basé sur la contractualisation, le partenariat et la participation de la société civile. Partageant une même ambition pour la région, les acteurs publics se sont répartis les compétences et mutualisent leurs efforts : un véritable changement culturel vers une culture du partage et de la transparence a eu lieu. Cette transformation a également permis une confiance mutuelle entre les acteurs du territoire et la participation de ses habitants. Le sentiment d'appartenance au Limousin se renforce.

Hypothèse 2 : L'illisibilité et l'incohérence généralisées

Face à l'importance des mutations territoriales qui impactent le Limousin, les territoires se sont repliés sur eux-mêmes ou regroupés par logique d'identités et d'enjeux partagés. Loin d'engendrer un fonctionnement articulé à l'échelle régionale, cette évolution a entraîné l'émergence de sous-ensembles régionaux défendant leurs propres logiques, et concurrents entre eux.

Hypothèse 3 : Une coopération institutionnelle laborieuse

Fédérées autour d'un projet commun, les collectivités ont encore du mal à clarifier leurs compétences respectives mais essaient de mutualiser leurs actions. Réticentes à une démarche de création commune avec les habitants, les instances participatives sont inefficaces (refus d'une transparence et d'une participation interactive). Face à l'émergence de conflits, le droit prend de plus en plus de place.

2 – Présentation des hypothèses du groupe

Hypothèse 1 : Une région solidaire, qui joue la complémentarité de ses territoires

Le dynamisme de la métropole régionale profite au dynamisme de l'ensemble de la région : la répartition des fonctions urbaines permet de maintenir une large gamme de service sur le territoire régional ; les pôles structurants jouent pleinement leur rôle.

Grâce à des effets de gouvernance, un équilibre a été trouvé entre impératifs environnementaux et de productions, attractivités résidentielles, fonctions récréatives de l'espace régional.

Hypothèse 2 : Les territoires "autonomes" avec une faible coopération

Le développement de stratégies autonomes, voire concurrentielles entre les territoires, entraîne un fonctionnement régional fragmenté. La dispersion des moyens et l'absence de gestion globale au plan régional limitent le rayonnement de la région, ainsi que sa capacité à maîtriser les dynamiques territoriales. Certains territoires infra régionaux, urbains et ruraux, parviennent à se développer sur une base productive. La population est plus nombreuse et plus répartie sur le territoire régional qu'en 2007, mais des « espaces vides » demeurent.

Hypothèse 3 : La campagne résidentielle généralisée

L'attrait, représenté par les espaces ruraux du Limousin a constitué un facteur déterminant pour l'installation de nouveaux résidents et le départ des citadins vers la campagne. L'habitat individuel est désormais généralisé. Ce mode de développement favorise l'usage de l'automobile et le

développement de disparités importantes entre les territoires. L'accueil de ces nouveaux résidents n'est pas accompagné, les tensions se font de plus en plus vives entre agriculteurs, industriels et résidents, poussant la délocalisation de certaines activités. Ces recompositions territoriales s'effectuent au détriment des agglomérations, dont l'influence décroît au profit des périphéries.

Réactions sur les hypothèses du groupe :

S'il n'est pas relevé de critiques particulières sur le compte-rendu lui-même, il est noté que chacune des hypothèses proposées comporte des éléments relevant du « fil de l'eau » et que plusieurs points clés restent peu développés, à savoir :

- le vieillissement de la population
- l'accès aux services
- les évolutions économiques

Il est remarqué que pour ces éléments (notamment les dynamiques démographiques et les phénomènes liés à la mondialisation) et pour des phénomènes de ruptures (qu'ils soient de nature technologique, sociétale, infrastructurelle, etc. ou de l'ordre du volontarisme politique), le Limousin aura plus ou moins les moyens d'agir.

3 - Travail en sous-groupes : restitution

Les travaux des sous groupes sont rendus via les trois grilles de restitution suivantes :

Hypothèse 1 : **Une région solidaire, qui joue la complémentarité de ses territoires**

Hypothèse 2 : **Les territoires "autonomes" avec une faible coopération**

Hypothèse 3 : **La campagne résidentielle généralisée**

Les observations qui ont constitué le débat sont intégrées dans les grilles de restitution ci-après, en rouge et italique.

Un certain nombre de remarques sont également apportées :

• Il conviendrait de clarifier les termes utilisés : territoires, pôles structurants, autonomes.

- Territoires :
 - o = pôles urbains structurants et leur aire d'influence ?
 - o Il existe différents types de territoires, conduisant certainement à différencier les analyses : territoires urbain, périurbain, rural, agricole...
- Autonomes : le caractère d'autonomie est ambivalent car il porte à la fois une dimension « d'égoïsme » (« le chacun pour soi ») mais il peut aussi conduire au développement de dynamiques vertueuses en terme de développement et d'effets positifs induits sur l'environnement (cf. les circuits courts, le commerce de proximité...)

• A partir du thème des productions agricoles à caractère énergétique, diverses questions sont apparues :

- Une demande d'information sur la production de « carburants verts » (éthanol...) a été formulée
- On doit aussi s'interroger sur les effets d'un éventuel développement de ces productions (impact de l'utilisation de matières auparavant destinées à d'autres usages comme la paille... ; effets de la valorisation de la forêt et des friches...).

- Cela rejoint les interrogations sur la valorisation des ressources naturelles : quelle fonction productive de l'agriculture pour répondre à la demande croissante de produits alimentaires (cette fonction en devrait-elle pas perdurer en Limousin ?) ? quelle réappropriation possible de la forêt ?

- **Hypothèse 2**

- ce serait l'évolution tendancielle, « au fil de l'eau », s'il n'y a pas de coopération, avec un processus de désindustrialisation généralisée et une difficulté à répondre aux demandes environnementales. Un approfondissement de la décentralisation pourrait percuter encore plus la cohérence nécessaire.
- plusieurs ruptures possibles :
 - o une crise économique (mais dont les effets n'ont pas été déclinés)
 - o le développement du télétravail (mais est-ce une rupture dans la mesure où il pourrait conforter une dynamique de territoires autonomes tout en limitant les besoins de mobilité et autorisant une répartition plus diffuse de la population ?)
 - o une énergie plus coûteuse : cela pourrait pousser au départ de certaines populations ...mais aussi stimuler le commerce de proximité et le travail à domicile
- La multifonctionnalité, la maîtrise de l'espace requièrent l'existence d'un environnement favorable (fonctions productives et de services)

- **Hypothèse 3**

- Une énergie plus chère est à considérer comme une rupture possible
- Une différenciation dans la généralisation la campagne résidentielle selon la proximité aux pôles structurants

Conclusion

C'est sur cette base de trois hypothèses que le groupe travaillera lors de la dernière séance de cette phase « prospective » pour identifier les marges de manœuvre et les leviers d'action, préparant ainsi la stratégie. C'est également sur cette base que sera élaborée la synthèse générale des hypothèses de tous les groupes.

**Prochaine réunion prévue : le 24 avril
A 14h30 dans la salle Vassivière**

PJ :

- Annexe 1 : Les trois hypothèses du groupe
- Annexe 2 : Liste des participants
- Annexe 3 : Contributions de l'INSEE sur les fonctions métropolitaines supérieures

Les participants peuvent adresser des contributions écrites sur leur groupe de travail (et les autres groupes) en adressant leurs commentaires par le biais du blog : www.region-limousin.fr/2027/

Groupe thématique 3. Quelles évolutions des fonctions de l'espace et du maillage territorial?

HYPOTHESE 1

Une région *d'équilibre, de cohérence* et solidaire, qui joue la complémentarité de ses territoires

Le dynamisme de la métropole régionale profite à l'ensemble de la région : la répartition des fonctions urbaines permet de maintenir une large gamme de services sur le territoire régional; les pôles structurants jouent pleinement leur rôle.
Grâce à des effets de bonne gouvernance, un équilibre a été trouvé entre impératifs environnementaux et de production, attractivité résidentielle et fonctions récréatives de l'espace régional.

Conditions préalables	Le détail de l'hypothèse	Principaux effets sur le Limousin
<p>Des <i>efforts</i> d'investissements pour permettre le phénomène de métropolisation et le maillage du territoire: accessibilité, services aux entreprises et à la population (<i>exigence de haute performance et de qualité</i>), offre d'habitat ...</p> <p>L'achèvement du processus de décentralisation : un clair partage des compétences et des moyens d'action renforcés au niveau local <i>dans le cadre d'une solidarité Etat/collectivités locales et d'une péréquation</i></p>	<p>Limoges est liée aux réseaux interrégionaux. Brive/Tulle (<i>aire Lubersac-Souillac-Beaulieu</i>) pour la Corrèze, Guéret/La Souterraine en Creuse se sont rapprochées et s'articulent avec la métropole régionale : les fonctions urbaines supérieures sont réparties selon les spécialités des agglomérations, <i>Limoges concentrant les fonctions les plus stratégiques</i></p>	<p>Un effet d'irrigation <i>sur la majorité</i> du territoire régional</p> <p>Métropolisation qui risque d'induire des coûts externes : nuisances automobiles, hausse coûts du foncier, risque de développement des disparités territoriales: métro et reste de région, ou spécialisation d'espaces</p>
<p>Une crise énergétique qui oblige les acteurs à mutualiser leurs moyens et organiser autrement leur développement</p>	<p><i>Une économie diversifiée</i> : une économie résidentielle forte et une économie productive variée et bien <i>réparties (si pôles structurants secondaires)</i> ; l'agriculture est multifonctionnelle et diversifiée</p>	<p>La capacité à <i>développer</i> le maillage de l'ensemble du territoire</p>
<p>Le Limousin est inséré dans des réseaux de transports nationaux et européens</p>	<p>Une organisation hiérarchisée des fonctions urbaines, <i>une spécialisation des fonctions territoriales</i> ; les pôles <i>structurants sont confortés</i>, voire développés.</p>	<p>Une hausse de la fréquentation des transports collectifs</p>
<p>Un développement économique générateur de suffisamment de richesses pour financer un développement plus maîtrisé</p>	<p>Des réseaux de transports (collectifs, notamment) performants sur l'ensemble du territoire, <i>adaptés aux besoins de la population et des entreprises</i></p>	<p>Une réelle maîtrise des phénomènes de périurbanisation</p>
	<p>Des documents de gestion de l'espace (<i>devenus obligatoires</i>) articulés aux différentes échelles, et cohérents avec les projets de développement des différentes collectivités</p> <p><i>un développement rural original</i></p>	

Groupe thématique 3. Quelles évolutions des fonctions de l'espace et du maillage territorial?

HYPOTHESE 2

Les territoires "autonomes" avec une faible coopération

Le développement de stratégies autonomes voire concurrentielles entre les territoires entraîne un fonctionnement régional fragmenté. La dispersion des moyens et l'absence de gestion globale au plan régional limitent le rayonnement de la région, ainsi que sa capacité à maîtriser les dynamiques territoriales. Certains territoires infra régionaux, urbains et ruraux, parviennent à se développer sur une base productive : la population est plus nombreuse et plus répartie sur le territoire régional qu'en 2007, mais des espaces "vides".

Conditions préalables	Le détail de l'hypothèse	Principaux effets sur le Limousin
Absence de gouvernance efficace à l'échelle régionale	<p>Pas d'organisation d'un développement cohérent, pas de mutualisation des moyens avec les autres collectivités</p> <p>> Une forte concurrence entre les territoires, chacun jouant sa propre carte sans s'intégrer dans un référentiel régional. <i>Mais les territoires s'organisent en leur sein.</i></p> <p>> Limoges et Brive-Tulle jouent la carte de la métropole d'envergure régionale, en visant également les marchés du tourisme et de l'économie résidentielle ; elles opèrent des rapprochements avec des métropoles extrarégionales. <i>Limoges profite à plein de l'effet LGV, et risque de se retrouver sur l'axe d'un territoire régional tourné à l'ouest vers la façade atlantique et présentant par ailleurs un espace éclaté</i></p>	<p>Capacité à rayonner relativement limitée (manque de moyens), incapacité à maîtriser les effets externes du développement (banalisation espace, hausse circulation automobile...)</p> <p>Stratégie d'accueil de population sans maîtrise de l'étalement urbain (<i>qui concerne aussi les aires des pôles structurants</i>)</p>
Un contexte énergétique peu contraignant	<p>> Les secteurs périurbains et les petites villes jouent la carte de l'affirmation de stratégies autonomes, pour capter la croissance résidentielle et s'affirmer politiquement.</p> <p>> Les zones rurales touristiques cherchent à attirer toujours plus de résidents, et à diversifier les publics (actifs également), <i>mais la ruralité est marquée par le déclin irrémédiable de l'agriculture telle que nous connaissons actuellement. Une agriculture de circuits courts pourrait se développer</i></p> <p>> Développement des périphéries des agglomérations le long des axes importants ainsi que sur deux ou trois territoires plus dynamiques (initiatives d'élus, acteurs socioéconomiques...)</p>	<p>→ Développement peu maîtrisé de la consommation d'espace</p> <p>Hausse des spécialisations des espaces en fonction de leur degré d'attractivité économique et résidentielle, et par conséquent hausse des disparités entre espaces. <i>Accroissement des conflits d'usage.</i></p> <p>Mitage du territoire renforcé : des zones entières du territoire n'ont quasi plus de vie sociale et économique. <i>Une déprise des espaces ruraux</i></p>

Groupe thématique 3. Quelles évolutions des fonctions de l'espace et du maillage territorial?

HYPOTHESE 3

La campagne résidentielle généralisée *autour de pôles urbains structurants*

L'attrait représenté par les espaces ruraux du Limousin a constitué un facteur déterminant pour l'installation de nouveaux résidents et le départ des citadins vers la campagne. L'habitat individuel est désormais généralisé. Ce mode de développement favorise l'usage de l'automobile, et le développement de disparités importantes entre les territoires. L'accueil de ces nouveaux résidents n'est pas accompagné, les tensions se font de plus en plus vives entre agriculteurs, industriels et résidents, poussant la délocalisation de certaines activités. Ces recompositions territoriales s'effectuent au détriment des agglomérations, dont l'influence décroît au profit des périphéries.

Conditions préalables	Le détail de l'hypothèse	Principaux effets sur le Limousin
<p>Une énergie disponible à bon marché</p>	<p>L'attractivité résidentielle constitue le principal moteur des dynamiques territoriales. <i>La LGV pourrait accélérer ce phénomène ("Limousin : campagne de Paris")</i></p>	<p>Développement de la spécialisation des espaces, et des disparités territoriales. <i>Des risques de conflits inter-générationnels ou entre catégories de population (riches/pauvres, communautarisme...)</i>..</p>
<p>Une attractivité résidentielle et touristique qui se maintient à un niveau élevé</p>	<p>Le report de la population vers les périphéries lointaines, au détriment des centres qui se voient peu à peu "vidés" de leurs fonctions économiques et commerciales. <i>Les centres concentrent les populations non mobiles (dont les jeunes non autonomes), les actifs résidant aux périphéries.</i></p>	<p>Diffusion du renouveau démographique sur le territoire, renouvellement de la population active et des services dans les communes rurales</p>
<p><i>Un espace qui reste relativement disponible et au cadre de vie préservé. Le coût du foncier se renchérit en zone urbaine.</i></p>	<p>Le très fort développement de la circulation automobile</p> <p>Le déclasserment des centres villes et centres bourgs : offre résidentielle vieillissante et inadaptée, concentration des nuisances automobiles, manque d'attractivité visuelle</p>	<p>Pression croissante sur l'activité agricole</p> <p>Poursuite du phénomène de banalisation des espaces, <i>risque à terme de perte d'attractivité, en contradiction avec le moteur de l'hypothèse</i></p>
	<p><i>Les pôles structurants permettent une densification de l'accueil, ils conservent de l'activité économique</i></p>	<p>Engorgements routiers sur les accès aux centres</p> <p>Perte d'attractivité des centres villes, recomposition de centralités périphériques accessibles par automobile</p>
	<p><i>On assiste au développement du télétravail, une nouvelle économie agricole se développe et fournit des services aux pôles urbains</i></p>	<p>Perte d'attractivité des agglomérations, et réduction de leur capacité à rayonner sur le territoire ; image extrarégionale plus "floue" <i>mais positive. Une image pouvant se construire à un niveau interrégional</i></p>



ANNEXE 2 : Liste des participants

Présents :

Institution	Prénom	Nom
Conseil Régional du Limousin	Christian	AUDOUIN
Conseil Régional du Limousin	Renée	NICOUX
Conseil Régional du Limousin	Pierre	PAQUIET
Conseil Régional du Limousin	Dominique	CEAUX
Conseil Régional du Limousin	Régis	BROYER
Conseil Général de la Creuse	Christine	DE REYNAL
Conseil Général de la Corrèze	Georges	PEROL
PNR Millevaches	Jean-Pierre	POTVIN
Pays de Tulle	Brigitte	LACHAUD
Commune de Tulle	Michel	BREUILH
CRPF	François	DIDOLOT
SCOT Tulle	Nicolas	CHOPARD
LEADER + PAYS DE GUERET	Laure	RAGUENE
Chambre Régionale des Métiers	Anne Marie	BORDES
Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie	Marc	FAILLET
FS Conseil	Christine	VARENNE
INSEE	Catherine	LAVAUD
INSEE	Olivier	BARLOGIS
LIMOUSIN EXPANSION	Isabelle	VEYRIRAS
Conseil Régional du Limousin	Marielle	DENAT

Conseil Régional du Limousin	Fabrice	CHAMINADE
GAEC Champs Libres	Jean-Luc	SEIGNEZ
DRE	Gilles	PINEL
DRE	Nicolas	SURASIS
DRJS	Daniel	ARRANZ
Conseil Général de Corrèze	Patrice	LEMONIER
Conseil Régional du Limousin	Pierre	EDOUARD

Excusés :

Institution	Prénom	Nom
Conseil Régional du Limousin	Florence	COLLETTE
Université	Bernard	VALADAS
Conseil Général de la Haute-Vienne	Céline	BARON
Pays de Tulle	Jean	COMBASTEIL
SAFER Marche - Limousin	Marc	WEILL
CRPF	Dominique	CACOT
Communauté d'Agglomération de Brive	Regis	LEYMARIE
LEADER + PAYS DE GUERET	Philippe	PONSARD
Comité Régional du Tourisme	Hervé	DECAUX
DRE	Alain	BOURION
Limousin Expansion	Stéphane	SOYEZ
Pays d'Ouest Limousin	Emmanuel	LATHIERE

Onze fonctions pour qualifier les grandes villes

Philippe Julien, direction régionale de Provence-Alpes-Côte d'Azur, Insee

Les « fonctions métropolitaines supérieures » illustrent le rayonnement des grandes villes. Symboles de dynamisme, de décision, porteuses d'images positives, elles sont davantage présentes dans les grandes aires urbaines. En 1999, comme en 1990, quinze aires urbaines concentrent 68 % de l'emploi qui en résulte. Cependant, en neuf ans, la part de cet emploi dans l'emploi total a augmenté : elle est passée de 7,1 % à 7,9 %. Exception faite de Paris et de quelques métropoles comme Grenoble, Toulouse, Montpellier, Lyon et Strasbourg qui confirment leur prééminence, ce sont les villes de l'ouest qui bénéficient le plus de cette croissance, particulièrement Rennes et Nantes. La nature de ces fonctions permet de préciser les points forts de chaque grande ville : la finance à Lille, les transports à Marseille par exemple. Depuis 1990, ces spécificités ont peu évolué.

La liste des « fonctions métropolitaines supérieures » (abrégé par « fonctions supérieures ») a été créée après le recensement de la population de 1990 pour compléter l'analyse traditionnelle par secteur d'activité et mettre en

évidence les fonctions caractéristiques des plus grandes villes. Elle a été actualisée grâce au recensement de 1999 (cf. *Définitions*). L'emploi relevant des onze fonctions supérieures représente 7,9 % de l'emploi total : il est qualifié d'emploi métropolitain supérieur.

En 1990, ce taux était de 7,1 %. Son augmentation, qui traduit l'élévation générale et continue des qualifications, concerne surtout les aires urbaines. Entre 1990 et 1999, le taux d'emploi métropolitain supérieur a progressé de 8,2 % à 9,0 % pour les 354 aires urbaines du pays.

Concentration croissante des fonctions supérieures dans les grandes aires urbaines

C'est dans les grandes aires urbaines que le nombre d'emplois métropolitains supérieurs augmente le plus : l'écart se creuse entre petites et grandes aires urbaines. En effet, entre 1990 et 1999, le taux d'emploi métropolitain supérieur ne s'accroît que de 0,1 % dans les aires urbaines ayant moins de 20 000 emplois, alors qu'il augmente de 1,1 % dans celles en ayant plus de 200 000, hors Paris, (tableau 1). D'ailleurs l'aire urbaine de Paris se singularise. Alors qu'elle a globalement perdu des emplois entre 1990 et 1999 (- 0,6 % en neuf ans), elle a au contraire gagné un grand nombre d'emplois métropolitains supérieurs (+11,7%).

1 Taux d'emploi métropolitain supérieur selon la taille de l'aire urbaine en nombre d'emplois

Nombre d'emplois des aires urbaines en 19990	Nombre d'aires urbaines	Taux moyen d'emploi métropolitain supérieur (%)		Évolution du nombre d'emplois métropolitains supérieurs entre 1990 et 1999 (%)
		1999	1990	
5 090 000	1 (Paris)	16,0	14,3	+ 11,7
Entre 200 et 715 000	11	9,5	8,4	+ 20,4
Entre 100 et 200 000	21	6,4	5,7	+ 20,0
Entre 50 et 100 000	29	5,4	4,9	+ 17,9
Entre 20 et 50 000	79	4,5	4,1	+ 13,3
Entre 10 et 20 000	86	3,8	3,7	+ 7,9
Moins de 10 000	127	3,6	3,4	+ 8,8
Les 354 aires urbaines	354	9,0	8,2	+ 14,8

Source : recensements de la population, Insee

En 1999, les 15 grandes aires urbaines au plus fort taux d'emploi métropolitain supérieur sont les mêmes qu'en 1990 et dans le même ordre pour les six premières : Paris, Grenoble, Toulouse, Montpellier, Lyon, Strasbourg, Rennes, Nantes, Bordeaux, Marseille-Aix-en-Provence, Nice, Annecy, Lille, Orléans et Nancy (tableau 2 et cartes). Elles concentrent aujourd'hui 38 % de la population, 42 % de l'emploi et surtout, comme en 1990, 68 % de l'emploi métropolitain supérieur de France métropolitaine. Si l'on excepte le cas très particulier de Paris, leur croissance démographique et en emplois est, en moyenne sur neuf ans, plus forte que celle des autres aires urbaines (tableau 3). Ces taux de croissance sont même à deux chiffres pour Montpellier, Toulouse, Nantes, Rennes et Annecy. La liaison entre la taille de l'aire urbaine, et son taux d'emplois métropolitains supérieurs, comporte quelques exceptions. Ainsi, certaines grandes villes d'industrialisation ancienne comptent moins d'emplois de ce type que leur taille ne le laisserait attendre. À l'opposé, des aires urbaines de taille moyenne offrent plus de 3 000 emplois métropolitains supérieurs : Chambéry, Niort, Belfort et Bourges.

Fort développement de l'emploi métropolitain supérieur dans l'ouest

C'est dans les villes de l'ouest du pays que l'emploi métropolitain supérieur aug-

mente le plus, en valeur absolue comme en valeur relative. Rennes, Nantes et Pau étaient déjà bien positionnées ; mais Le Mans, La Rochelle, Angers, Brest, Bayonne, Caen et Saint-Nazaire se distinguent également par leur forte croissance. L'aire urbaine de Paris concentre 45 % de l'emploi métropolitain supérieur du territoire contre 46 % en 1990. En neuf ans, elle a bénéficié d'une croissance de ce type d'emplois équivalente à l'effectif actuel des emplois de cette nature de Toulouse et Lille réunis (ou encore Lyon et Dijon réunis).

En général, dans les aires urbaines, les taux d'emploi métropolitains supérieurs diminuent lorsqu'on s'éloigne de la ville centre, selon le modèle parisien : de 19,3 % dans la commune de Paris, à 6,6 % dans sa couronne périurbaine en passant par 15,7 % en banlieue. Certaines banlieues font exception : ainsi les trois communes de l'ouest parisien sur lesquelles se déploie le quartier de La Défense, forment le seul ensemble d'importance en France où plus d'un emploi sur trois est métropolitain supérieur. De même, le taux est sensiblement plus élevé à Villeurbanne qu'à Lyon, et deux fois plus important à Villeneuve-d'Ascq qu'à Lille.

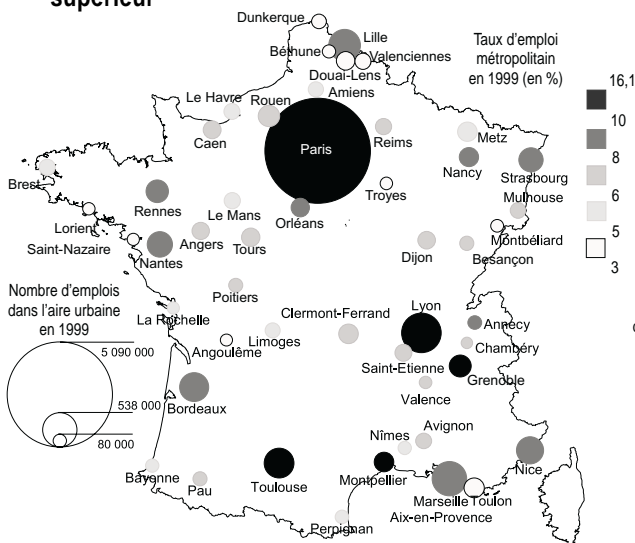
Le nombre et la proportion d'emplois métropolitains supérieurs présents dans une ville, ainsi que leurs évolutions dans le temps, sont en général en bonne corrélation avec son dynamisme économique mais plus encore avec son dynamisme démographique ; il y a toutefois

des exceptions, comme Paris. Les taux d'emploi dans chaque fonction métropolitaine supérieure permettent de préciser les points forts des grandes villes, ainsi que les liaisons existant entre la présence de ces fonctions et le dynamisme de la population ou de l'emploi. L'intensité de ces liaisons varie selon les fonctions. Elle est particulièrement forte pour cinq d'entre elles : Art, Télécommunications, Recherche, Informatique et Information. Pour les fonctions Services aux entreprises et Banque-assurance la corrélation est encore significative. Elle ne l'est plus pour les autres fonctions, alors que c'était antérieurement le cas pour la fonction Commerce. De façon générale les liaisons sont un peu moins étroites que celles mises en évidence pour la décennie précédente.

Polarisation des fonctions supérieures sur le territoire

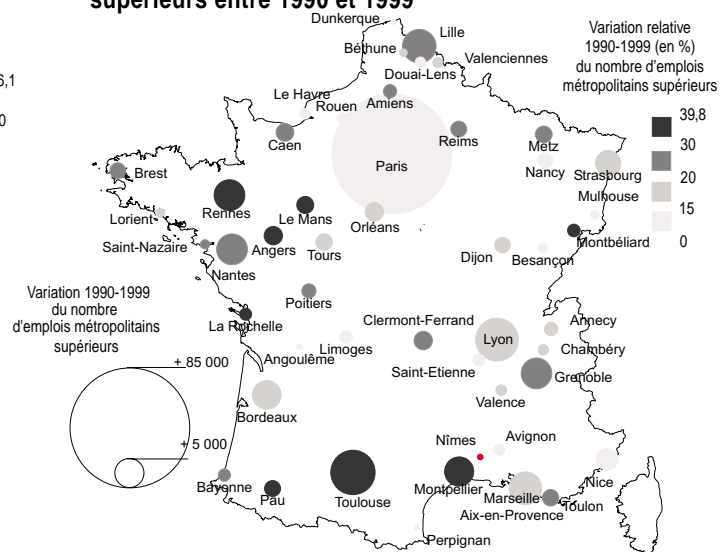
La fonction Art est particulièrement présente à Paris qui offre autant d'emplois dans cette fonction que l'ensemble des 353 autres aires urbaines. Mais elle l'est aussi à Montpellier et Avignon. Paris excepté, elle reste d'ailleurs l'apanage des villes au sud d'une ligne Bordeaux-Nice. La fonction Télécommunications est bien développée à Rennes, Montpellier et Bordeaux. La fonction Recherche reste la grande spécialité de Grenoble, Montpellier et Toulouse. C'est d'ailleurs dans ces trois mêmes villes

Emploi total en 1999 et taux d'emploi métropolitain supérieur



Source : recensement de la population de 1999, Insee

Variation du nombre d'emplois métropolitains supérieurs entre 1990 et 1999



Source : recensements de la population, Insee

2 Les fonctions métropolitaines supérieures dans les cinquante premières aires urbaines* de France métropolitaine

Aire urbaine	Emplois métropolitains supérieurs en 1999	Taux d'emplois métropolitains supérieurs			Fonctions métropolitaines supérieures les mieux représentées**
		% 1999	Rang 1999	% 1990	
Paris	815 552	16,0	1	14,3	Toutes sauf recherche
Grenoble	28 202	12,7	2	10,8	Commercial-industrie, Gestion, Informatique, Recherche, Services, Information
Toulouse	47 955	12,0	3	10,4	Commercial-industrie, Gestion Informatique, Art, Recherche, Services, Télécommunications, Transports
Montpellier	19 577	11,4	4	9,9	Informatique, Art, Recherche, Services, Télécommunications, Information
Lyon	75 935	10,6	5	9,6	Commercial-industrie, Gestion, Commerce, Services, Transports
Strasbourg	25 470	9,5	6	8,8	Banque-assurance, Recherche, Commerce, Information
Rennes	19 935	8,7	7	7,1	Télécommunications, Information
Nantes	25 508	8,7	8	7,7	Informatique, Commercial-industrie, Banque-assurance, Commerce, Télécommunications
Bordeaux	32 978	8,7	9	7,9	Télécommunications
Marseille-Aix	46 546	8,6	10	7,7	Art, Transports
Nice	28 438	8,5	11	7,8	Informatique, Art, Commerce, Services
Anancy	6 975	8,3	12	7,7	Art, Commerce, Services
Lille	37 717	8,3	13	7,1	Banque-assurance, Services
Orléans	12 494	8,0	14	7,4	Télécommunications
Nancy	13 158	8,0	15	7,4	Recherche, Télécommunications, Information
Dijon	10 471	7,5	16	6,9	Banque-assurance, Transports, Information
Pau	6 465	7,5	17	6,1	Recherche
Clermont-Ferrand	12 190	7,1	18	6,1	Information
Valence	5 008	7,0	19	6,6	Commercial-industrie, Informatique, Gestion
Chambéry	4 149	7,0	20	6,5	Transports
Reims	8 185	6,9	21	6,1	
Tours	10 533	6,9	22	6,1	Transports, Information
Poitiers	5 821	6,7	23	6,0	Recherche, Information
Rouen	13 218	6,5	24	6,1	Transports
Angers	8 489	6,4	25	5,5	
Besançon	5 683	6,3	26	6,4	
Saint-Étienne	8 084	6,3	27	5,5	Gestion
Avignon	6 977	6,2	28	6,1	Art Commerce
Caen	8 982	6,2	29	5,3	
Mulhouse	6 660	6,1	30	5,8	Gestion
Brest	6 887	5,9	31	5,1	
Metz	9 794	5,8	32	5,2	
Limoges	5 911	5,8	33	5,2	Télécommunications, Information
Nîmes	4 452	5,5	34	5,1	Art, Banque-assurance
Le Mans	6 518	5,4	35	4,3	Banque-assurance
Amiens	5 544	5,4	36	4,6	Information
Le Havre	6 075	5,4	37	4,8	Transports
Bayonne	4 216	5,3	38	4,6	
La Rochelle	3 477	5,3	39	4,5	
Perpignan	4 321	5,2	40	5,4	Commerce
Toulon	8 611	4,8	41	4,1	
Angoulême	2 999	4,7	42	4,5	
Montbéliard	3 332	4,6	43	3,2	Gestion
Lorient	3 034	4,4	44	3,8	
Troyes	3 044	4,4	45	4,4	
Saint-Nazaire	2 748	4,1	46	3,7	
Valenciennes	4 517	4,0	47	3,7	
Dunkerque	3 297	3,5	48	3,6	Transports
Douai-Lens	5 245	3,4	49	3,1	
Béthune	2 339	3,0	50	2,7	

Le taux d'emploi métropolitain supérieur est le rapport du nombre d'emplois métropolitains supérieurs au nombre total d'emplois de l'aire urbaine

*Aires urbaines les plus riches en emplois

**Le taux est supérieur d'au moins 25 % à la moyenne des aires urbaines du tableau, hors Paris

Source : recensements de la population, Insee

que la fonction Informatique (dans l'industrie) est la plus développée. La fonction Information est la plus concentrée puisque 63 % des emplois de France métropolitaine sont situés dans l'aire urbaine de Paris. C'est également à Paris que la fonction Services aux entreprises, qui regroupe 31 % des emplois métropolitains supérieurs, est le plus présente, loin devant Grenoble, Toulouse et Lyon. Enfin, la fonction Banque-assurance est fortement implantée à Paris, Strasbourg, au Mans et à Lille.

Les métropoles conservent leurs spécificités

Depuis 1990, les spécificités fonctionnelles des grandes villes ont peu évolué. Elles permettent une lecture du système urbain français légèrement différente de celles que définissent le contexte démographique et celui de l'emploi. Paris confirme sa prééminence, puisque toutes les fonctions y sont particulièrement développées. L'ensemble Lyon-Grenoble, au caractère industriel marqué mais sans lacune fonctionnelle, vient en second avec ses 100 000 emplois métropolitains supérieurs et reçoit l'appui d'Anancy et Valence. Toulouse est désormais la troisième aire urbaine française par le nombre de ses emplois métropolitains supérieurs ; seule la fonction Banque-assurance y est peu représentée. Marseille reste très marquée par sa situation portuaire et donc sa fonction Transports. Les fonctions industrielles, Information et Banque-assurance sont peu développées dans l'aire urbaine de Marseille-Aix-en-Provence. La fonction Banque-assurance est la seule véritable spécificité de Lille. La métropole nordiste apparaît bien isolée dans sa région. Ce n'est pas le cas des villes de l'ouest. Sans qu'on puisse ici mettre en évidence un réseau, dans l'ensemble constitué par Nantes, Rennes, Tours, Angers, Le Mans, Poitiers, Saint-Nazaire les fonctions métropolitaines supérieures se complètent. Cet ensemble accueille 80 000 emplois dans ces fonctions et a bénéficié d'une évolution démographique et économique très forte entre 1990 et 1999 : + 8,5 % pour la population, + 11,3 % pour l'emploi et + 30 % pour l'emploi métropolitain supérieur. Son taux d'emploi métropolitain

3 Emploi métropolitain supérieur et croissance

Part de l'emploi métropolitain supérieur en 1990 (%)	Nombre d'aires urbaines	Évolution 1990-1999 (%)	
		Emploi	Population
14,3	1 (Paris)	- 0,6	+ 2,9
entre 7,0 et 10,8	14	+ 8,2	+ 8,2
entre 6,0 et 7,0	11	+ 6,5	+ 5,8
entre 4,5 et 6,0	12	+ 5,6	+ 4,0
Moins de 4,5	12	+ 4,7	+ 2,0
Entre 2,7 et 14,3	Les 50	+ 6,2	+ 5,1

Champ : Les 50 aires urbaines les plus riches en emplois en 1999.

Source : recensements de la population, Insee

supérieur rattrape celui de l'ensemble de l'est, réunissant Strasbourg, Nancy, Metz, Mulhouse, Montbéliard, également complémentaires par leurs fonctions mais dont le développement a été moins rapide : + 3,6% pour la population, + 5,2 % pour l'emploi et + 16 % pour l'emploi métropolitain supérieur entre 1990 et 1999. Enfin, aux extrémités sud-ouest et sud-est du pays, les aires urbaines de Bordeaux et Nice, comptant autour de 30 000 emplois métropolitains supérieurs chacune, ne disposent d'aucun relais à proximité susceptible de faire système. La qualité de métropole régionale de Bordeaux pourrait expliquer en partie l'ampleur de son développement démographique et de sa croissance tant en emplois qu'en emplois métropolitains supérieurs entre 1990 et 1999 (+ 6,2 %, + 6,8 %, +17 %) ; à Nice, ces évolutions sont plus modestes (+ 4,7 %, + 1,5 %, +11 %).

Définitions

L'intérêt d'une analyse fonctionnelle de l'emploi qui transcende les analyses sectorielles ou par profession est désormais bien établi (cf. *bibliographie*).

La grille qui a défini les fonctions métropolitaines supérieures a été construite de façon empirique (*Insee première* n°300). Non exhaustive, elle sélectionne des fonctions selon trois critères : elles sont à la fois aisément identifiables, davantage présen-

tes dans les villes (et, de fait, d'autant plus que la ville est importante), et correspondent essentiellement au plus haut niveau de qualification, de type cadre ou ingénieur. C'est ainsi que douze fonctions métropolitaines supérieures ont été identifiées en 1994 et quantifiées à l'aide du recensement de 1990. En effet, à cette occasion, chaque individu ayant un emploi s'est vu affecter un code d'activité (selon l'ancienne nomenclature d'activité et de produit, la NAP) et de profession (PCS). Le terme « **métropolitain supérieur** » fait implicitement référence à celles des fonctions dont le contenu décisionnel est élevé ou qui contribuent à l'image de marque de la ville où elles s'exercent : il est préféré dans cet article au terme « stratégique » utilisé en 1994. Définies au niveau de l'individu, les fonctions métropolitaines supérieures sont quantifiées par agrégation sur les aires urbaines. Ceci permet de qualifier ces territoires au regard de cette grille.

La grille définie en 1994 a été modifiée pour s'adapter à la nouvelle nomenclature d'activités française (NAF). Le nombre de fonctions a été ramené à onze, les anciennes fonctions Recherche et Recherche-industrie ayant été fusionnées : la frontière est en effet devenue trop floue dans ce domaine entre ce qui est interne aux entreprises et ce qui est externalisé. Les données individuelles de 1990 ont été recodifiées également en NAF ce qui conduit, pour l'année 1990, à des résultats légèrement différents de ceux publiés en 1994 (de plus les aires urbaines de 1999 sont plus vastes que les agglomérations de 1990). Les évolutions entre 1990 et 1999 sont calculées à partir de cette nouvelle grille.

Grille simplifiée des onze fonctions métropolitaines supérieures, par ordre alphabétique

(Entre parenthèses, part en 1999 dans l'emploi métropolitain supérieur, qui représente lui-même 7,9 % de l'emploi total en France métropolitaine)

Art (7,2 %) : Artistes et emplois supérieurs artistiques, artisans d'art.

Banque-Assurance (8,1 %) : Cadres des banques et des assurances.

Commerce (11,9 %) : Cadres des commerces de gros et interindustriel.

Commercial dans l'industrie (4,5 %) : Ingénieurs et cadres commerciaux, technico-commerciaux dans les établissements industriels.

Gestion (7,1 %) : Cadres de direction, d'administration et de finance des établissements industriels.

Information (3,2 %) : Cadres et emplois supérieurs de l'information

Informatique (1,9 %) : Ingénieurs et cadres de l'informatique des établissements industriels

Recherche (15,2 %) : Ingénieurs et cadres techniques de recherche, études ou développement dans les établissements industriels ; chercheurs de la recherche publique, emplois supérieurs des établissements de recherche et d'enseignement supérieur.

Services aux entreprises (30,6 %) : cadres des services aux entreprises

Télécommunications (4,2 %) : ingénieurs et cadres des postes et télécommunications.

Transports (5,9 %) : Ingénieurs et cadres des transports.

Bibliographie

« Les fonctions stratégiques dans cinquante villes de France », *Insee première* n° 300, 1994

« French towns, higher urban functions and strategic employment », P. Julien, *Urban Studies* volume 32 Number 2, 1995

« Fonctions stratégiques et image des villes », Julien P., Pumain D., *Économie et Statistique* n°294-295, Insee 1996

« Spécificités des grandes villes de province », Julien P., *Économie et Statistique* n°294-295, Insee 1996

« Le zonage en aires urbaines en 1999 », Bessy P., Sicamois Y., *Insee première* n°765, 2001

« Configuration organisationnelle des entreprises et division spatiale du travail industriel », Bureau M.-C., Moatty F., Valeyre A, Dossier de recherche n°37 du CEE, 1991.

INSEE PREMIERE figure dès sa parution sur le site Internet de l'Insee : www.insee.fr

BULLETIN D'ABONNEMENT A INSEE PREMIERE

A RETOURNER A : INSEE Info Service, Service Abonnement B.P. 409, 75560 Paris CEDEX 12
Tél. : 01 53 17 88 45 Fax : 01 53 17 89 77

OUI, je souhaite m'abonner à INSEE PREMIERE - Tarif 2002

Abonnement annuel = 70 € (France) 87 € (Étranger)

Nom ou raison sociale : _____ Activité : _____

Adresse : _____

Tél : _____

Ci-joint mon règlement en Euros par chèque à l'ordre de l'INSEE : _____ €.

Date : _____ Signature

Direction Générale :
18, Bd Adolphe-Pinard
75675 Paris cedex 14
Directeur de la publication :
Paul Champsaur
Rédacteur en chef :
Daniel Temam
Rédacteurs : J.-W. Angel,
R. Baktavatsalou, C. Dulon,
A.-C. Morin, B. Ouvré
Maquette : Martine Maciet
Code Sage IP02840
ISSN 0997 - 3192
© INSEE 2002



INSEE
INSTITUT NATIONAL
DE LA STATISTIQUE
ET DES ÉTUDES
ÉCONOMIQUES

RECHERCHE, TÉLÉCOMMUNICATIONS ET TRANSPORT EN VEDETTE

CLAUDE MALLEMANCHE

Les « fonctions métropolitaines supérieures » se réfèrent aux emplois les plus hautement qualifiés. Symboles de dynamisme, elles illustrent le rayonnement des grandes villes. Si le dernier recensement a confirmé la prééminence des plus grandes métropoles, il a révélé la vitalité des villes du grand ouest. Le Limousin n'a certes pas bénéficié de la vigueur de ce mouvement, mais il a connu une croissance de ses emplois les plus qualifiés, conforme à la moyenne nationale.

Le recensement de 1999 a confirmé la poursuite de la densification de la population autour des grands pôles urbains. Cette redistribution spatiale de la population s'accompagne de celle de l'emploi. Population et emploi s'agglomèrent à proximité des villes. Ce mouvement continu de polarisation des emplois souligne le rôle moteur tenu par les grandes métropoles, dans la mise en œuvre des dynamiques du territoire. À cet égard, le degré de concentration de l'emploi hautement qualifié traduit l'influence et le

rayonnement des grandes villes. Pour appréhender ce phénomène, une analyse fonctionnelle de l'emploi s'avère très opérationnelle. Elle transcende et complète les approches traditionnelles par secteur d'activité ou par profession. Depuis 1994, l'Insee a élaboré une nomenclature qui définit les « fonctions métropolitaines supérieures ». Cette grille sélectionne les fonctions selon trois critères : elles doivent à la fois être aisément identifiables, davantage présentes dans les villes (et de ce fait, d'autant plus

LA TAILLE DE L'AIRE URBAINE S'AVÈRE DÉTERMINANTE

NOMBRE D'EMPLOIS DES AIRES URBAINES EN 1999	NOMBRE D'AIRES URBAINES	TAUX MOYEN D'EMPLOI MÉTROPOLITAIN SUPÉRIEUR (EN %)		ÉVOLUTION DU NOMBRE D'EMPLOIS MÉTROPOLITAINS SUPÉRIEURS ENTRE 1990 ET 1999 (EN %)
		1999	1990	
5 090 000	1 (PARIS)	16,0	14,3	+11,7
ENTRE 200 ET 715 000	11	9,5	8,4	+20,4
ENTRE 100 ET 200 000	21	6,4	5,7	+20,0
ENTRE 50 ET 100 000	29	5,4	4,9	+17,9
ENTRE 20 ET 50 000	79	4,5	4,1	+13,3
ENTRE 10 ET 20 000	86	3,8	3,7	+7,9
MOINS DE 10 000	127	3,6	3,4	+8,8
ENSEMBLE DES AIRES URBAINES	354	9,0	8,2	+14,8

Taux d'emploi métropolitain supérieur selon la taille de l'aire urbaine en nombre d'emplois

source : INSEE - recensements de la population

que la ville est importante), et correspondre essentiellement au plus haut niveau de qualification, de type cadre ou ingénieur. Le terme « métropolitain supérieur » se réfère implicitement à des fonctions au contenu décisionnel élevé ou qui contribuent à l'image de marque de la ville où elles s'exercent. Ainsi, onze « fonctions métropolitaines supérieures » ont été retenues. Elles recouvrent tous les secteurs d'activité et permettent de mettre en évidence la différenciation et la complémentarité des espaces économiques constitués par les aires urbaines. L'emploi relevant de ces onze fonctions supérieures représente en 1999 7,9 % de l'emploi total. En 1990, ce taux s'établissait à 7,1 %. Son augmentation traduit l'élévation générale et continue des qualifications, et sa concentration dans les aires urbaines.

LES ÉCARTS SE CREUSENT

Entre 1990 et 1999, l'ensemble constitué par les 354 aires urbaines du pays a vu son taux d'emploi métropolitain supérieur s'élever de 8,2 % à 9 %. C'est dans les grandes aires urbaines que le nombre d'emplois métropolitains supérieurs augmente le plus : d'ailleurs l'écart se creuse entre les plus petites et les plus importantes. Entre 1990 et 1999, le taux d'emploi métropolitain supérieur ne progresse que de 0,1 point dans les aires urbaines offrant moins de 20 000 emplois, tandis qu'il gagne 1,1 point dans celles en totalisant plus de 200 000, à l'exception de celle de Paris, qui se singularise. En effet, tandis qu'elle perdait globalement des emplois (-0,6 % entre 1990 et 1999), elle connaissait une croissance vigoureuse du nombre de ses emplois métropolitains supérieurs (+11,7 %). En 1999, les quinze grandes aires



urbaines au plus fort taux d'emploi métropolitain supérieur demeurent les mêmes qu'en 1990, et leur classement n'a pas varié pour les six premières : Paris, Grenoble, Toulouse, Montpellier, Lyon, Strasbourg. Elles précèdent Rennes, Nantes, Bordeaux, Marseille, Aix-en-Provence, Nice, Annecy, Lille, Orléans et Nancy, et concentrent aujourd'hui 38 % de la population, 42 % de l'emploi, et surtout 68 % de l'emploi métropolitain supérieur de l'ensemble du pays. Hormis le cas très particulier de Paris, leur croissance tant démographique qu'en termes d'emplois entre 1990 et 1999, devance celle des autres aires urbaines. Les taux de croissance atteignent même deux chiffres pour Montpellier, Toulouse, Nantes, Rennes et Nancy. La corrélation entre la

LES AIRES URBAINES LIMOUSINES MOINS BIEN POURVUES QUE LEURS VOISINES

	LIMOGES	BRIVE	TULLE	GUÉRET	POITIERS	NIORT	CLERMONT-FERRAND
EMPLOI TOTAL EN 1999	102 180	36 546	14 598	12 917	86 908	56 342	171 541
VARIATION DE L'EMPLOI TOTAL 1990-1999 (EN %)	+1,3	+3,3	-4,5	+2,6	+13,6	+7,4	+3,3
FONCTIONS MÉTROPOLITAINES SUPÉRIEURES EN 1999	5 911	1 751	566	336	5 821	3 823	12 190
VARIATION 1990-1999 DES FONCTIONS SUPÉRIEURES (EN %)	+13,7	+17,7	+18,9	-9,7	+25,9	+28,1	+20,2
TAUX D'EMPLOIS SUPÉRIEURS EN 1999 (EN % DES EMPLOIS)	5,8	4,8	3,9	2,6	6,7	6,8	7,1
TAUX D'EMPLOIS SUPÉRIEURS EN 1990 (EN % DES EMPLOIS)	5,2	4,2	3,1	3,0	6,0	5,7	6,1
RANG EN 1999 DE L'AIRE URBAINE EN NOMBRE D'EMPLOIS SUPÉRIEURS	32	78	175	232	33	41	16

Emplois métropolitains supérieurs et emploi total en 1999 et 1990

source : INSEE - recensements de la population

taille de l'aire urbaine et son taux d'emplois métropolitains supérieurs souffre néanmoins quelques exceptions.

Notamment certaines grandes villes d'industrialisation ancienne apparaissent moins bien pourvues en emplois supérieurs que des aires urbaines de taille moyenne, telles que Chambéry, Niort, Belfort et Bourges.

VITALITÉ DES VILLES DE L'OUEST

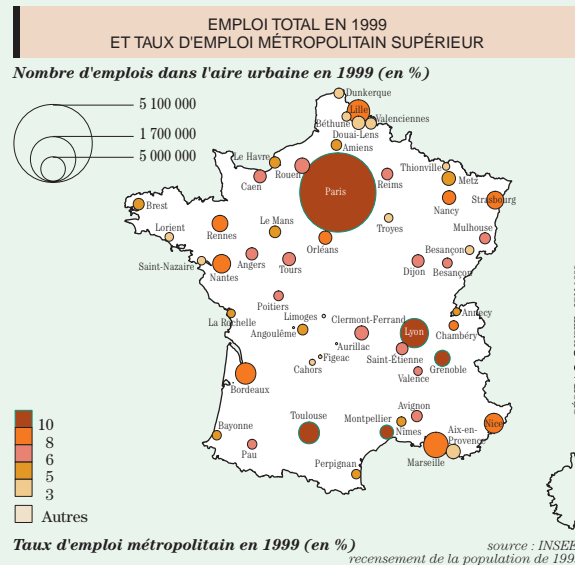
La répartition des fonctions métropolitaines supérieures permet de préciser les points forts des grandes villes, ainsi que les liaisons existant entre la présence de ces fonctions et le dynamisme de la population ou de l'emploi. L'intensité de ces liaisons varie selon les fonctions. Elle s'avère particulièrement forte pour cinq d'entre elles : Art, Télécommunications, Recherche, Informatique et Information. La corrélation est encore significative pour les fonctions Service aux entreprises et Banque-Assurance. Elle ne l'est plus pour les autres, alors que c'était antérieurement le cas pour la fonction Commerce. Depuis 1990, les spécificités fonctionnelles des grandes villes ont assez peu évolué. Paris confirme sa prééminence. Toutes les fonctions y sont développées, particulièrement la fonction Art qui offre autant d'emplois que la totalité des

353 autres aires urbaines. L'ensemble Lyon-Grenoble, au

caractère industriel marqué, mais sans lacune fonctionnelle, vient en second avec ses 100 000 emplois métropolitains supérieurs et reçoit l'appui d'Annecy et Valence. Toulouse constitue désormais la troisième aire urbaine française par le nombre de ses emplois métropolitains supérieurs ; seule la fonction Banque-Assurance y est peu représentée. Marseille reste très marquée par sa situation portuaire, et l'importance de la fonction Transports. La fonction Banque-Assurance est la seule spécificité de Lille, qui apparaît bien isolée dans sa région. Le même constat peut s'appliquer à Bordeaux et à Nice qui ne disposent d'aucun relais majeur à proximité, susceptible de faire système. Ce n'est pas le cas des aires urbaines de l'est. Metz, Nancy, Strasbourg, Mulhouse, Belfort, Montbéliard forment un

ensemble cohérent et diversifié qui s'est constitué à partir d'un socle d'activités industrielles. L'émergence des villes du grand Ouest est beaucoup plus récente, mais sans que l'on puisse véritablement mettre en évidence un réseau. Les fonctions métropolitaines se complètent entre Rennes, Nantes, Angers, Le Mans, Tours, Poitiers, Niort, La Rochelle. Cet ensemble accueille près de 90 000 emplois dans ces fonctions, et a fait preuve au cours de la dernière décennie d'une vitalité tant démographique qu'économique remarquable. De 1990 à 1999, la population s'y est accrue de 8,5 %, tandis que l'emploi global progressait de 11,3 %, et l'emploi métropolitain supérieur de 30 %. Ce dynamisme ne se retrouve pas seulement dans les plus grandes métropoles, Nantes et Rennes, mais concerne tout

autant des aires urbaines de taille plus modeste. Ainsi Angers, Le Mans et La Rochelle ont vu le nombre de leurs emplois métropolitains supérieurs s'accroître respectivement de 31 %, 36 % et 32 %



entre les deux derniers recensements.

Le Limousin n'a pas bénéficié avec la même intensité de la dynamique vigoureuse dont ont profité la plupart des villes de l'arc atlantique. Entre 1990 et 1999, l'ensemble constitué par les six aires urbaines de la région (Limoges, Brive, Tulle, Guéret, Ussel, Saint-Junien) a gagné environ 1 100 emplois métropolitains supérieurs, soit une progression de 14 %. Cette évolution demeure légèrement en deçà de celle de l'ensemble des aires urbaines françaises (+14,8 %) et deux fois inférieure à celle des villes du grand Ouest. La faiblesse de l'armature urbaine limousine constitue sans doute un premier facteur explicatif. Mais le dynamisme économique est aussi en cause. En effet, entre 1990 et 1999, l'emploi global a connu une quasi-stagnation (seulement

+1,4 %) dans l'ensemble formé par les six aires urbaines de la région.

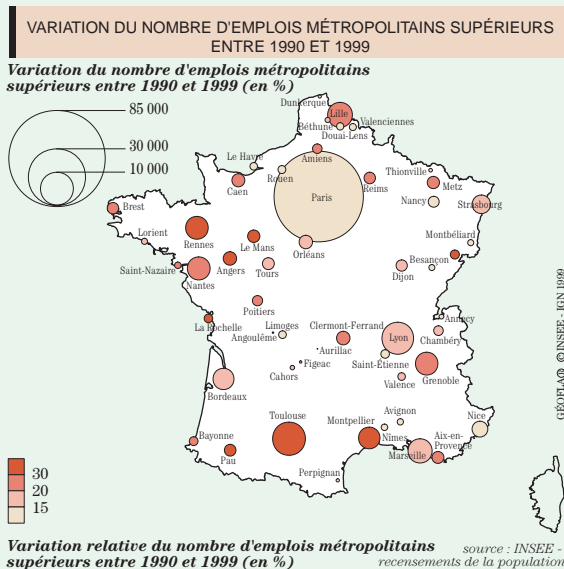
DES ÉVOLUTIONS DISPARATES

Les quatre premières aires urbaines présentent des évolutions différenciées au cours de la dernière décennie. Avec 5 911 emplois métropolitains supérieurs, Limoges a connu une progression de 13,7 %, le poids des fonctions supérieures y représente 5,8 % de l'emploi global qui est resté à peu près stable sur la période. Brive a enregistré une croissance de l'emploi global (+3,3 %) et une élévation plus forte du nombre de ses emplois métropolitains supérieurs (+17,7 %). Tulle et Guéret présentent des situations atypiques. La contraction de l'emploi global à Tulle (-4,5 %) n'a pas empêché le nombre

d'emplois dans les fonctions supérieures de croître de près de 19 %. Guéret est la seule aire urbaine de la région qui enregistre une chute de près de 10 % des emplois dans les fonctions supérieures, alors que

l'emploi global connaissait une légère progression. Plusieurs règles observées au plan national, sont ainsi plus ou moins battues en brèche. En Limousin ce ne sont pas nécessairement les aires urbaines les plus importantes qui enregistrent la plus forte croissance des fonctions supérieures. De même, la corrélation entre évolution des emplois les plus qualifiés et emploi global ne se vérifie pas systématiquement. En revanche, la présence des fonctions supérieures va bien de pair avec la taille de l'aire urbaine et sa variation dépend largement de l'emploi public. Le poids des emplois métropolitains supérieurs représente 5,8 % des emplois globaux à Limoges, tandis qu'il n'atteint pas 5 % à Brive, 4 % à Tulle et se limite à 2,6 % à Guéret.

La répartition des différentes fonctions métropolitaines supérieures dans les aires urbaines et leurs évolutions révèlent les spécificités fonctionnelles des villes, elles-mêmes largement tributaires de celles de leur région d'élection. Ainsi en Limousin, l'industrie présente encore une forte composante manufacturière. Le processus de transformation demeure souvent limité, et repose sur une main d'œuvre spécialisée. Quant aux activités tertiaires, elles sont en passe de combler leur déficit. C'est donc très logiquement que la région accuse une sous-représentation des fonctions supérieures liées à



la Recherche, à l'Informatique dans l'industrie, aux services aux entreprises et souffre d'un manque de cadres commerciaux dans les établissements industriels. En revanche, toujours vis-à-vis de la France métropolitaine, elle apparaît relativement mieux pourvue en emplois supérieurs relevant de la gestion administrative ou financière dans l'industrie, des télécommunications et des transports. Limoges, de par son statut de chef-lieu de région, siège d'une université, se démarque quelque peu de ce schéma.

Ainsi, la forte proportion d'emplois métropolitains supérieurs dans la Recherche (un sur cinq) tient au nombre important d'enseignants du supérieur. À noter que Poitiers, dont l'université remonte au Moyen-Âge, ou Clermont-Ferrand, où la Recherche concerne tout autant l'industrie, affichent des taux d'emplois supérieurs dans la Recherche de 34 % et 28 %. La capitale limousine apparaît bien pourvue en emplois supérieurs dans

l'information, et surtout les télécommunications (principalement des cadres administratifs des postes et télécommunications). Ses lacunes se situent essentiellement dans le domaine des services aux entreprises. Les points forts de Brive résident dans les transports et la gestion administrative et financière des établissements industriels, tandis que l'Informatique et la Recherche y sont sous-représentées.

Tulle, chef-lieu de la Corrèze, présente une forte proportion d'emplois supérieurs dans les télécommunications, mais aussi dans la gestion et la Banque-Assurance. Les fonctions liées aux commerces, à la Recherche, et à l'Information souffrent d'un déficit. La faiblesse des chiffres concernant Guéret en atténue considérablement la signification. Cependant, les fonctions liées aux télécommunications et à l'information semblent constituer ses traits les plus saillants, ce qui apparaît conforme à sa qualité de chef-

Les onze fonctions métropolitaines supérieures

- **Art** : artistes et emplois supérieurs artistiques, artisans d'art ;
- **Banque-Assurance** : cadres des banques et des assurances ;
- **Commerce** : cadres des commerces de gros et interindustriel ;
- **Commercial dans l'industrie** : ingénieurs et cadres commerciaux, technico-commerciaux dans les établissements industriels ;
- **Gestion** : cadres de direction, d'administration et de finance des établissements industriels ;
- **Information** : cadres et emplois supérieurs de l'information ;
- **Informatique** : ingénieurs et cadres de l'informatique des établissements industriels ;
- **Recherche** : ingénieurs et cadres techniques de recherche, études ou développement dans les établissements industriels ; chercheurs de la recherche publique, emplois supérieurs des établissements de recherche et d'enseignement supérieur ;
- **Services aux entreprises** : cadres des services aux entreprises ;
- **Télécommunications** : ingénieurs et cadres des postes et télécommunications ;
- **Transports** : ingénieurs et cadres des transports.

lieu de département. Le caractère rural très marqué de la région ne contribue pas à une forte présence d'emplois supérieurs. Limoges demeure bien eseuillée, tandis que Brive, Tulle et Guéret ne constituent que des points d'appui très relatifs. Dans ce contexte, le fait que les aires urbaines limousines aient vu leur taux d'emplois métropolitains supérieurs progresser autant que l'ensemble des 354 aires urbaines du pays, constitue plutôt une bonne surprise. ■

DES SPÉCIFICITÉS FONCTIONNELLES MARQUÉES

	LIMOGES	BRIVE	TULLE	GUÉRET	FRANCE
ART	5,4	6,2	6,4	8,9	7,2
BANQUE-ASSURANCE	9,0	6,2	13,4	9,8	8,1
RECHERCHE	19,7	9,0	10,8	1,8	15,2
COMMERCE	10,1	13,6	5,1	14,6	11,9
COMMERCIAL DANS L'INDUSTRIE	4,2	4,5	2,8	1,2	4,5
SERVICES AUX ENTREPRISES	20,5	27,9	28,8	29,5	30,6
GESTION DANS L'INDUSTRIE	8,8	15,6	12,5	5,4	7,0
TÉLÉCOMMUNICATIONS	9,2	3,7	13,6	15,2	4,2
TRANSPORT	7,7	9,5	4,4	1,5	5,9
INFORMATIQUE DANS L'INDUSTRIE	1,5	0,9	-	-	1,9
INFORMATION	4,0	2,9	2,1	12,2	3,2

Répartition des fonctions métropolitaines supérieures en 1999 en %

source : INSEE - recensements de la population